



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-88/2-PT

Date : 15 octobre 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Devant : M. le Juge Kevin Parker, Président

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 15 octobre 2009

LE PROCUREUR

c/

ZDRAVKO TOLIMIR

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT REMPLACEMENT D'UN JUGE D'UNE CHAMBRE
DE PREMIÈRE INSTANCE**

Le Bureau du Procureur

M. Peter McCloskey

L'Accusé

Zdravko Tolimir

NOUS, KEVIN PARKER, Président de la Chambre de première instance II du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'ordonnance fixant la composition d'une Chambre de première instance (*Order regarding Composition of Trial Chamber*), rendue le 1^{er} juin 2007, par laquelle le Juge Carmel Agius a décidé que la Chambre serait composée de lui-même, en qualité de Président, du Juge O-Gon Kwon et du Juge Kimberly Prost, dans l'affaire *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir*,

VU l'ordonnance portant remplacement d'un juge d'une Chambre de première instance (*Order replacing a Judge on a Trial Bench*), rendue le 2 octobre 2009, par laquelle le Juge Kevin Parker a désigné le Juge Christoph Flügge pour remplacer le Juge O-Gon Kwon afin de connaître de l'affaire *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir*,

VU le document IT/263 en date du 11 mai 2009 fixant la composition de la Chambre d'appel du Tribunal, par lequel le Président du Tribunal a affecté le Juge Carmel Agius à la Chambre d'appel,

VU l'Ordonnance portant désignation d'un juge *ad litem* pour la mise en état de l'affaire, rendue le 15 octobre 2009, par laquelle le Président a affecté, avec effet immédiat, le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua à la Chambre de première instance II pour procéder à la mise en état de l'affaire *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir*,

VU les impératifs de la Chambre de première instance tenant à l'organisation des procès et à l'attribution des affaires,

EN APPLICATION de l'article 14 7) du Statut du Tribunal,

DÉSIGNONS, avec effet immédiat, le Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua pour remplacer le Juge Carmel Agius afin de connaître de l'affaire *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir*.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la
Chambre de première instance II

/signé/

Kevin Parker

Le 15 octobre 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]